



84240

Tél. : 04 90 09 83 79
Fax : 04 90 09 96 12
mairie@ansois.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 10 janvier 2023

Procès-Verbal

Etaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Roselyne Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Christian Sola, Denis Verkin, Juliet Schlunke, Thierry Florès, Martine Clément,
Excusés : Christian Gros (pouvoir à Roselyne Adrian), Sophie Allemand, Maria Isabel Marincola,
Secrétaire : Roselyne Adrian

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Monsieur la Maire présente ses meilleurs vœux aux élus et au public présent pour la nouvelle année.

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2022

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
ZUCMANN Sophie	53 E, Chemin des Pâtis	Déclaration préalable	Piscine	Favorable	09/12/2022
MAMINO Denis	540 A, Chemin d'Ansois aux Gavèdes	Déclaration préalable	Piscine	Favorable	13/12/2022
VINCENTI Pascale	1, Traverse du Moulin de Fuveau	Permis de construire	Transformation de volume existant	Favorable	13/12/2022

III. FINANCES : Tarification communale 2023

La tarification communale réunissant les redevances et droits divers à percevoir par la commune doit être votée chaque année. Monsieur le Maire présente le tableau de l'ensemble de la tarification communale. Le conseil doit se prononcer sur les tarifs 2023.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 dans l'attente du vote du budget primitif 2023 :

Chapitre	Opération	Budgétisé en 2022	Ouverture des crédits à hauteur de 25% sur l'exercice 2023
20	39 - Aménagement paysager	241 358,00 €	60 339,50 €
21	12 - Voiries communales	314 329,00 €	78 582,25 €
	67- Accessibilité bâtiments	77 397,00 €	19 349,25 €
	71 - Vidéosurveillance	79 907,00 €	19 976,75 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. FINANCES : Décision modificative n°4

L'objet de la décision modificative n°4 est de réaliser un virement de crédits en section de fonctionnement, d'un montant de 3 600 € du chapitre 011 « Charges à caractère général » au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VI. RESSOURCES HUMAINES : Créations, suppression de postes, modification du tableau des effectifs

Le Code Général de la Fonction publique indique que les emplois sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ou supprimé.

Pour mener à bien les missions de la collectivité, il y a lieu :

- de créer un emploi permanent à temps plein de rédacteur,
- de créer un emploi permanent à temps plein d'adjoint technique territorial.

De plus, suite à avancement de grade, il convient de supprimer un emploi permanent à temps complet d'ingénieur et de créer un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal. Les critères d'avancement de grade sont définis dans « les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels » approuvées par arrêté municipal du 23 mars 2021 après avis du comité technique,

Le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 20 octobre 2022 doit être modifié.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. COTELUB : Pacte de gouvernance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, COTELUB a délibéré le 10 décembre 2020 en vue de l'élaboration du pacte de gouvernance. La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose aux conseils communautaires de débattre après le renouvellement général des conseils municipaux sur l'élaboration d'un acte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (COTELUB). Ce débat a eu lieu le 10 décembre 2020 et le conseil communautaire a décidé de l'élaboration de ce pacte. Le 14 décembre 2022, le conseil communautaire a adopté le projet de pacte de gouvernance et autorisé le Président à le transmettre à toutes les communes membres pour avis.

Il est proposé aux élus d'approuver le projet de pacte de gouvernance tel que présenté et d'autoriser le Maire à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une halle de plein vent, d'une esplanade de liaison avec le boulevard des platanes et d'une liaison verticale depuis le parking du Coignet.

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier puis le point d'avancement du marché de maîtrise d'œuvre.

Une commission d'urbanisme sera organisée avant la fin du mois de mars 2023 pour présenter les dossiers des candidats aux élus.

Proposition de convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles CCFF sur des communes limitrophes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association départementale des comités communaux des feux de forêt qui propose la mutualisation des moyens.

TOUR DE TABLE

Réunion sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Monsieur le Maire a assisté, le 10 janvier 2023, à une réunion à la communauté de communes. Une ébauche de projet a été présentée ramenant notre zone de 16 communes à deux points importants autour des communes de Cadenet et La Tour d'Aigues.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en dehors des deux communes précitées, il faut prendre en considération la commune de Pertuis et qu'il existe le risque de se voir rattacher à la métropole Aix-Marseille. Les élus demandent que le projet de SCOT leur soit présenté non plus globalement, mais par thème à diverses réunions successives.

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude de voir la commune contrainte d'intégrer, à terme, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Société du Canal de Provence (SCP) : Monsieur le Maire a reçu les responsables de l'investissement et de la programmation des travaux de la SCP qui va prochainement présenter le dossier de création de 2 bassins de rétention dont le premier sur le territoire de la commune d'Ansouis situé au début du chemin de Gavède, le second sera situé sur la commune de Cadenet.

Office National des Forêts (ONF) : une réunion a eu lieu avec les services de l'ONF qui a la mémoire des dossiers en cours signés avec la commune. L'ONF rappelle les diverses obligations des riverains notamment la vitesse sur la piste forestière et souligne le risque d'amende ou de fermeture d'accès aux pistes forestières.

L'ONF a aussi insisté sur sa volonté de faire respecter le plan de débroussaillage.

Réunion au syndicat des eaux Durance Luberon (SIVOM) : Monsieur le Maire a assisté à une réunion qui a fait état du bon fonctionnement de ce syndicat.

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier a distribué les colis de Noël aux personnes âgées de la commune hébergées en maisons de retraite. Elle explique avoir été attristée par la solitude de certaines personnes âgées durant les fêtes de Noël dans ces établissements.

Monsieur Thierry Florès s'est rendu au cimetière pour remettre en service le robinet situé sur le mur du fond. Mais il a pu constater qu'il n'y a plus d'eau au robinet alimenté par la source.

Monsieur le Maire répond que la commune va relancer l'étude des sources et de l'alimentation en eau du village.

Madame Juliet Schlunke fait part de sa satisfaction concernant le colis de Noël pour les personnes âgées et a indiqué « les chocolats sont excellents ».

Puis, elle annonce la reprogrammation du spectacle « Poilu show » le 17 novembre 2023 à la salle des associations.

Plusieurs artistes lui ont fait demandé si la commune a connaissance de locaux pour installer des ateliers d'artiste. Malheureusement, les communes n'ont pas ce type d'information, il faut se rapprocher des agences immobilières.

La commune d'Ansouis, quant à elle, n'a plus de locaux à louer.

Elle annonce que la pâtisserie Volpert a très bien fonctionné pendant les fêtes de Noël et fait venir de nombreux clients, ce qui a profité à tous les commerces du cœur d'Ansouis.

Par ailleurs, elle a eu plusieurs retours positifs concernant l'ouverture de la boulangerie place de la vieille fontaine.

Monsieur Denis Verkin s'est rendu à la manifestation de la Sainte barbe Service Départemental d'Incendie et de Secours de Pertuis.

Madame Mylène Garcin fait remarquer que durant les cortèges jusqu'au cimetière à l'occasion des enterrements, certains véhicules arrivent à grande vitesse de Cucuron et représentent un réel danger pour les participants.

Monsieur le Maire répond qu'un radar pédagogique clignotant et un panneau demandant de ralentir ont été commandé pour alerter les conducteurs.

Puis, elle demande l'avancement du projet du quartier du Colombier.

Monsieur le Maire répond que des recours ont été déposés concernant les différentes autorisations administratives ce qui risque d'entraîner un retard dans la réalisation du projet.

Monsieur Gilles Pons a assisté à deux réunions

- Le 15 décembre 2022 : comité syndical du Syndicat d'Electrification Vauclusien sur le schéma directeur d'aménagement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. La première phase de déploiement du réseau compte 26 stations comportant chacune 2 bornes de recharge publique. Fin 2022, 76 bornes sont installées. A l'horizon 2025, une quarantaine de bornes supplémentaires devraient être déployées.

- Le 10 janvier 2023, en compagnie de Monsieur Denis Verkin, : comité de pilotage du Services d'Économies Durables en Luberon (SEDEL) du Parc Naturel Régional du Luberon.

A l'ordre du jour :

- de probables nouvelles adhésions de plusieurs communes au SEDEL.
- le bilan de 13 ans d'existence de ce service qui fait apparaître une économie moyenne de 5,75 €/habitant/an soit, pour Ansouis, 6 900 €/an d'économie sur le bois, le gaz, l'eau et l'électricité.
- un point sur le chevauchement des compétences avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien
- la charge de travail des deux techniciens du SEDEL
- la proposition d'augmentation des cotisations. La commune d'Ansouis cotise à hauteur de 2,40 €/habitant/an, une augmentation de 0,60 €/habitant/an va être proposée. Les élus devront se prononcer sur cette augmentation.

Monsieur Gilles Pons fait part de la proposition des représentants du SEDEL de venir présenter l'évolution du service aux élus de la commune.

Monsieur Mickaël Cavalier apporte des précisions sur l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation du nombre de commune adhérentes.

Monsieur Denis Verkin, quant à lui, déplore le manque de mutualisation des moyens entre le Parc du Luberon et le Syndicat d'Electrification Vauclusien et, le manque de recherche de solutions autres que l'augmentation des cotisations.

Monsieur Mickaël Cavalier annonce que le Parc du Luberon va proposer une nouvelle politique favorisant l'installation de champs photovoltaïques sur pied. La position du Parc va être assouplie sur ce type d'installation.

Il insiste sur le retard du secteur du sud Luberon notamment sur le biogaz, la méthanisation, les usines de biomasse....

La séance est levée à 22h40

Géraud de Sabran Pontevès
Maire d'Ansouis

